



Le L.E.T. sera composé de sept cellules d'enfouissement technique (C.E.T.) d'une superficie variant de 1,4 à 1,8 hectares. Les C.E.T. seront aménagées progressivement et seront exploitées sur une période variant de un (1) à six (6) ans. Compte tenu de la surélévation du L.E.T., la construction de la C.E.T. subséquente pourra débuter avant que la capacité maximale de la cellule en exploitation ne soit atteinte afin de permettre une exploitation en paliers. Le tableau 3.2 donne la superficie et la capacité de chacune des cellules.

Les chemins d'accès existants menant aux installations d'entreposage et de traitement du lixiviat localisées au sud du lieu d'enfouissement existant seront utilisés pour l'accès aux futures C.E.T.

Tableau 3.2 Description des cellules du L.E.T.

C.E.T.	Superficie totale (hectare)	Capacité		Durée de vie maximale approximative (année)
		m ³	tonnes ⁽¹⁾	
1	1,52	54 500	44 000	0,7
2	1,41	147 295	118 940	2,0
3	1,53	217 174	175 370	2,9
4	1,66	293 091	236 670	4,0
5	1,78	344 897	278 505	4,6
6	1,78	374 220	302 185	5,0
7	1,54	476 738	384 965	6,4
TOTAL	11,2	1 907 915	1 540 635	25.6

Source : ANDRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS (ASA) (2005a) : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Magog - Volet technique.

⁽¹⁾ : Utilisation d'un taux de compaction de 0,85 t/m³ de matières résiduelles et 5 % du volume total en recouvrement journalier

Captage et traitement des lixiviats

Un système de collecte du lixiviat généré par le futur L.E.T. acheminera ces eaux vers une station de pompage d'où elles seront dirigées vers les installations existantes, soit le bassin de captage du lixiviat pour ensuite être dirigé vers le bassin de prétraitement aéré. Tout comme pour les eaux de lixiviation actuellement collectées au L.E.S., il est prévu d'acheminer les eaux de lixiviation issues du L.E.T. par camion citerne vers une usine privée de traitement des eaux usées reconnue et accréditée par le MDDEP.

Dans le cas où les débits de lixiviat produits s'avéraient supérieurs à ceux anticipés, Waste Management procédera à l'aménagement d'un nouveau bassin d'accumulation qui sera conçu conformément aux exigences du *REIMR*. Dans ce cas, ce bassin serait localisé à l'ouest du L.E.T. proposé et au sud-ouest des équipements de destruction de biogaz. La localisation de ce bassin d'accumulation est montrée à la figure 3.4.

Des fossés d'évacuation des eaux de surface ceinturant le L.E.T. seront aménagés afin de diriger ces eaux vers le bassin de sédimentation existant localisé au sud-ouest du site ayant un volume utile de 1 660 m³. De ce bassin, les eaux se déversent vers le réseau hydrique naturel. Ce bassin a été construit en septembre 2002. Le bassin de sédimentation est montré à la figure 3.3.

Captage du biogaz

Conformément aux exigences des articles 32 et 33 du *REIMR*, le L.E.T. de Magog sera doté d'un système actif de collecte du biogaz.

Outre le captage du biogaz issu du L.E.T. proposé, Waste Management s'engage à recouvrir, le site actuellement en opération à l'aide d'un recouvrement final imperméable conforme aux exigences du *REIMR* et d'y implanter un réseau actif de captage du biogaz relié au dispositif de mise en valeur ou de destruction du biogaz proposé pour le L.E.T.